

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 28 JUIN 2022 A 19H00

Présents à la séance : 18

L'An Deux Mil Vingt Deux, **le 28 JUIN A 19H00**

Extrait affiché le :
29 juin 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2022

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjoint et Adjointes, M. BREGEOT Claude, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, Mme ELI Emilie, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Vente de l'ancien centre de
Secours sis 3 rue Ville de Lorient.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Mme RUYER Christine
Mme ACCILI Micheline à M. RAMBOURG Bernard
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire
Mme BENOIT Marie-Hélène à M. CHMIDLIN Stéphane
M. KIZILDAG Murat à M. COLIN Joël
Mme DUPONT Virginie à Mme CLANCHÉ Ghyslaine
Mme TRARBACH Carole à M. BREGEOT Claude
Mme SCHILLINGER Stella à M. RAMBOURG Bernard

Absents excusés :

M. EVRARD Luc
M. PIERRAT-LABOLLE Julien
M. BURGER Emmanuel

N° 78/2022

Secrétaire de séance : Mme RAIZNER Stéphanie

Après avoir procédé à sa désaffectation et à son déclassement par délibération du Conseil Municipal le 14 avril 2022, Monsieur Bernard RAMBOURG, Adjoint délégué, invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur la vente de l'ancien centre de secours sis 3, rue Ville de Lorient pour lequel Messieurs Julien et Denis ROUSSEL-BRAIBANT souhaitent se porter acquéreurs en copropriété au prix de 80 000 € auquel s'ajouteront les frais de notaire qui seront à leur charge.

Ces explications apportées, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 24 pour et deux abstentions ; celle de Madame Virginie DUPONT ainsi que celle de Madame Ghyslaine CLANCHÉ lui ayant donné procuration, de la cession du bien immobilier sis 3 rue Ville de Lorient sur la parcelle cadastrée en section B n° 10 pour un montant de 40 000 euros à Monsieur Julien ROUSSEL-BRAIBANT et de 40 000 euros à Monsieur Denis ROUSSEL-BRAIBANT soit 80 000 euros au total, valeur conforme à l'avis du domaine (OSE 2022-88372-43588) auquel, il conviendra d'ajouter les frais de notaire qui seront supportés par les deux acquéreurs.

Il sera également procédé aux écritures comptables de sortie de l'état d'actif communal dudit bien.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,